

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE

---

**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour de la programmation**

**Lot 01 : AMO pour la construction d'un bâtiment ORL/OPHTALMOLOGIE sur le site de Pellegrin**

**Lot 02 : AMO pour la restructuration des bâtiments BTE, Tripode et UNDR sur le site de Pellegrin**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**22 décembre 2023 à 12:00**

**Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux**  
12 Rue Dubernat  
33404 Talence CEDEX

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.5 - Nomenclature .....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires .....	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes .....	5
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	5
3 - Conditions relatives au contrat .....	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	5
4 - Contenu du dossier de consultation.....	6
5 - Présentation des candidatures et des offres (dispositions communes aux deux lots) ...	6
5.1 - Documents à produire.....	6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	8
6.1 - Transmission électronique .....	8
6.2 - Transmission sous support papier .....	9
7 - Examen des candidatures et des offres .....	9
7.1 - Sélection des candidatures .....	9
7.2 - Attribution des marchés .....	9
7.3 - Suite à donner à la consultation .....	11
8 - Renseignements complémentaires.....	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
8.2 - Procédures de recours .....	11

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

La mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation de la restructuration des bâtiments BTE, Tripode et UNDR et de la construction d'un bâtiment ORL/Ophtalmologie sur le site de Pellegrin.

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

## 1.4 - Décomposition de la consultation

La présente consultation est allotie en deux lots techniques de la manière suivante :

Lots	Désignation
Lot 01	AMO pour la construction d'un bâtiment ORL/OPHTALMOLOGIE sur le site de Pellegrin
Lot 02	AMO pour la restructuration des bâtiments BTE, Tripode et UNDR sur le site de Pellegrin

### **Concernant le lot 01 : AMO pour la construction d'un bâtiment ORL/OPHTALMOLOGIE sur le site de Pellegrin**

Les prestations sont divisées en 3 tranches (1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles) :

Tranche(s)	Désignation
TF	Préprogramme, faisabilité et Programme Technique Détaillé
TO001	Assistance à la sélection des candidatures du marché global
TO002	Assistance à l'analyse des offres du marché global

### **Concernant le lot 02 : AMO pour la restructuration des bâtiments BTE, Tripode et UNDR sur le site de Pellegrin**

Les prestations sont divisées en 8 tranches (1 tranche ferme et 7 tranches optionnelles) :

Tranche(s)	Désignation
TF	Préprogramme et faisabilité
TO001	Programmation détaillée BTE
TO002	Programmation détaillée Tripode / UNDR

T0003	Assistance à la sélection des candidatures de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et extension du BTE
T0004	Assistance à l'analyse des offres de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et extension du BTE
T0005	Assistance à la sélection des candidatures du marché global pour la restructuration et extension du BTE
T0006	Assistance à l'analyse des offres du marché global pour la restructuration et extension du BTE
T0007	Assistance à la passation du marché ou des marchés de maîtrise d'œuvre pour l'opération Tripode/UNDR

Dans le cadre du lot 02, toutes les tranches optionnelles ne peuvent pas se cumuler. En effet, seront réalisés soit les tranches optionnelles 003 et 004, soit les tranches optionnelles 005 et 006.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
71241000-9	Études de faisabilité, service de conseil, analyse			
71356200-0	Services d'assistance technique			
73420000-2	Étude de pré-faisabilité et démonstration technique			

## **1.6 - Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## **2 - Conditions de la consultation**

### **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 - Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire.

Le groupement proposé devra impérativement disposer des compétences suivantes :

- Une compétence économique et technique dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'ingénierie pluridisciplinaire et dans le domaine de la démarche de qualité environnementale.
- Une compétence juridique et financière dans le domaine de l'élaboration et de l'exécution de contrats complexes ;
- Une compétence en gestion de projet BIM ;

### **2.3 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

### **2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## **3 - Conditions relatives au contrat**

### **3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé par le soumissionnaire à l'annexe 2 de l'acte d'engagement du lot concerné en tenant compte des impératifs de la maîtrise d'ouvrage mentionnés à l'article 5 du CCAP du même lot concerné.

### **3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché public seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses deux annexes propres à chaque lot :
  - Annexe 1 : Désignation des cotraitants et répartition des prestations ;
  - Annexe 2 : Délais d'exécution des prestations ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe propre à chaque lot:
  - Annexe 1 "Convention interchange EDIFLEX"
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot;

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres (dispositions communes aux deux lots)

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

[Il est recommandé aux candidats de produire les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique au sein de leur dossier candidature.](#)

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

#### Pièces de la candidature :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
La lettre de candidature, obligatoire pour les groupements d'opérateurs économiques.	Non
Numéro unique d'identification (Numéro SIREN). Pour les entreprises étrangères : un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence des cas d'exclusion	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
La preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans seront pris en compte.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### **Pièces de l'offre :**

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat dont le détail est donné ci-dessous :	Non

- Une note méthodologique détaillant la démarche proposée par le candidat pour l'exécution des prestations, comprenant :
  - La liste prévisionnelle des groupes de travail qui seront sollicités en phase programme et le nombre prévisionnel de réunion par éléments de mission ;
  - Un détail de la méthodologie mise en œuvre par tranche et par élément de mission (ferme et optionnelles) ;
  - Des exemples de livrables suivants : un schéma fonctionnel, un bilan financier détaillé et une fiche local type pour le bâtiment relevant du lot concerné ;
- Un calendrier détaillé d'exécution de la mission. Le soumissionnaire présente librement les délais de son calendrier en respectant cependant deux impératifs : son calendrier détaillé doit rentrer dans le délai global du marché indiqué à l'article 5.1 du CCAP et doit impérativement respecter les délais de validation de la maîtrise d'ouvrage détaillés à l'article 5.2 du CCAP ;
- La présentation, par élément de mission, des moyens humains dédiés à l'exécution des prestations : organigramme, CV des intervenants mentionnant leurs diplômes, qualifications professionnelles, expériences de préférence dans le domaine de prestation correspondant à l'objet du lot concerné. Le cas échéant, des exemples de projets similaires menés en commun par l'équipe proposée. L'équipe proposée devra disposer des compétences suivantes :

- Une compétence économique et technique, de l'architecture, de l'urbanisme et de l'ingénierie pluridisciplinaire et dans le domaine de la démarche de qualité environnementale ;
- Une compétence juridique et financière dans le domaine de l'élaboration et de l'exécution de contrats complexes ;
- Une compétence en gestion de projet BIM ;

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
CHU BORDEAUX PNHROp

12 Rue Dubernat  
Bureau des marchés porte 8 - 1<sup>o</sup> étage  
33404 Talence CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

## **6.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **7 - Examen des candidatures et des offres**

## **7.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **7.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante et sont communs aux deux lots de la présente consultation :

Critères	Pondération
<p><b>1-Prix</b></p> <p>Le critère prix sera noté de la manière suivante :</p> <p>Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) *40</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).</li> <li>- Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.</li> <li>- Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.</li> </ul>	<b>40.0</b>
<p><b>2-Valeur technique</b></p>	<b>60.0</b>
<p><i>2.1 - Qualité de la démarche proposée par le candidat pour répondre au besoin.</i></p> <p><i>A travers ce critère sera apprécié la méthodologie mise en œuvre par le candidat, dans son ensemble, pour répondre au besoin de la présente consultation. Seront également évalués :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sa vision du projet et la prise en compte des enjeux dans sa réponse ;</li> <li>- la qualité des livrables fournis ;</li> <li>- la méthode de concertation proposée (pertinence des groupes de travail, nombre et fréquence de réunion, ...).</li> </ul> <p><u><i>L'analyse s'appuiera sur la note méthodologique transmise.</i></u></p>	<i>20.00</i>
<p><i>2.2 - Moyens humains mobilisés et qualité de ces moyens par élément de mission.</i></p> <p><i>A travers ce critère sera apprécié les ressources humaines proposées par le soumissionnaire pour répondre au besoin par élément de mission. Mais également la qualité de ces moyens : organisation de l'équipe, qualifications des intervenants, expériences sur des projets similaires, expériences communes de l'équipe présentée.</i></p> <p><u><i>L'analyse s'appuiera sur la présentation des moyens humains.</i></u></p>	<i>20.00</i>
<p><i>2.3 - Qualité du calendrier d'exécution proposé par le soumissionnaire au regard du calendrier détaillé d'exécution de la mission et l'annexe 2 à l'acte d'engagement.</i></p> <p><i>Pour rappel, le calendrier proposé doit impérativement respecter les deux contraintes listées à l'article 5.2 du CCAP du lot concerné. Le non-respect d'une de ces contraintes entraînera une non-conformité de l'offre proposée.</i></p> <p><i>A travers ce critère sera apprécié la répartition du temps calendaire par élément de mission, la pertinence des délais proposés au regard des missions (réalisme, rapidité d'exécution justifiée, ...).</i></p>	<i>20.00</i>

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.chu-bordeaux.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif  
9 rue Tastet  
33063 Bordeaux

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif  
9 rue Tastet  
33063 Bordeaux

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de Bordeaux  
Direccte Nouvelle-Aquitaine - Pôle C  
118 cours du Maréchal Juin  
TSA 10001  
33075 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05.56.69.27.18

Courriel : [claire.gachet@direccte.gouv.fr](mailto:claire.gachet@direccte.gouv.fr)